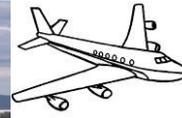


# Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 28 – Septembre 2017

La Loi Pénicaud est un coup dur porté aux salarié.e.s et au syndicalisme.

Pour la partie la plus visible, cette loi crée **des ruptures de contrat légitimes** qui étaient jusque-là contestables (licenciements économiques justifiés sur la base du périmètre national, ruptures conventionnelles collectives qui contournent les dispositions de reclassement et de revitalisation du bassin d'emploi prévus par un plan social, primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail, en cas de refus individuel par exemple d'un changement d'organisation du travail, ...). Cette loi cherche à **dissuader les contentieux aux Prudhommes** (plafonnement, baisse du plancher, délai de recours).

Ces mesures répondent point par point aux revendications du patronat, **affirmant de manière très idéologique qu'assouplir le licenciement va faciliter les embauches**. La CFDT n'adhère pas à cette idée et même des employeurs disent le contraire : « la clé, c'est le carnet de commandes ».

La Loi Pénicaud est un recul sur la **prévention de la pénibilité**. Dans un certain nombre de cas, être exposé à un facteur de pénibilité ne suffira plus à faire valoir des droits, il faudra (comme avant la réforme du quinquennat Hollande) prouver qu'on est malade ou handicapé.

Enfin, cette loi constitue **une régression sans précédent sur le droit syndical et sur le droit des représentants du personnel**. Contrairement à la Loi El Khomri qui renforçait la négociation d'entreprise en donnant des moyens aux organisations syndicales, la Loi Pénicaud permet de **contourner les syndicats dans les PME et de réduire globalement leurs moyens**. La confédération nous dira à juste titre que les moyens sont dans les décrets à venir (nombre de délégués et heures de délégation) mais pour bon nombre d'analystes, l'amputation des droits est déjà là. Les moyens syndicaux devaient peut-être évoluer car le travail a beaucoup changé en 30 ou 40 ans, mais là, c'est brutal.

Malgré un discours d'opposant à cette réforme, la confédération emploie le mot « déçus » pour qualifier son état d'esprit à la publication des textes, ce mot ne passe pas pour bon nombre de militant.e.s. Puis, la confédération affirme que « les manifestations dans la rue seront sans débouchés ». **Depuis quand considère-t-on à la CFDT qu'une mobilisation est inutile pour peser sur un débat en cours ?** Pour beaucoup d'entre nous, c'est une erreur d'opposer les moyens d'action que sont la négociation et la mobilisation. Peut-on réussir une négociation qu'en s'appuyant sur des arguments techniques, en faisant fi du rapport de force ?

Les journées de grève répétées n'ont parfois rien donné et effectivement, il y avait probablement une très faible proportion de salarié.e.s sans mandat syndical dans les cortèges des 12 et 21 septembre 2017. Pourtant, la confédération doit entendre la fédération de la métallurgie, dont le bureau fédéral s'est exprimé très fortement (lettre dans ce numéro). Il est vrai aussi qu'une partie de nos militant.e.s sont silencieux ou semblent sans ressort face à ces événements ; certains excluent toute action avec la CGT.

**Continuons à valoriser nos actions de dialogue lorsqu'il fonctionne.** Continuons aussi à faire entendre notre voix au sein de l'organisation.

Pour l'UmN

Cécile Maire, Secrétaire Générale

06.84.88.07.12 [umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr)

UmN-CFDT 10-18 quartier du Grand Parc 14200 Hérouville-Saint-Clair

Rédaction de la lettre électronique : Cécile Maire

Comité de relecture : Pascal Gervaise, Vivien Orléach, Jean-Louis Turpin

## **POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...**

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre à l'UmN une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique. **Le Mét@llo Normand** est actuellement diffusé aux militant.e.s listé.e.s par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération, à d'autres Unions métaux. Ceux qui la reçoivent sont libres de la faire suivre, par exemple aux adhérent.e.s de leur section. Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à [umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr).

## **POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...**

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur [umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr)  
en informant votre syndicat.

La lettre du Bureau Fédéral de la Métallurgie à la Confédération .....	3
La lettre du Bureau Fédéral de la Métallurgie à la Confédération (suite) .....	4
Quelques images des mobilisations normandes contre la Loi Pénicaud .....	4
A la rencontre des salarié.e.s ! MTD à Rouen.....	6
Des emplois à pourvoir dans la métallurgie en Normandie .....	7
Formation syndicale .....	7
A vos agendas ! .....	7
L'Outil du Mét@llo : la transition vers le conseil social et économique .....	8
L'Outil du Mét@llo : la transition vers le conseil social et économique .....	9

## **La lettre du Bureau Fédéral de la Métallurgie à la Confédération**

Bierville, le 15 septembre 2017

Laurent,

Le bureau fédéral s'est réuni à Bierville du 13 au 15 septembre et devant la gravité de la situation a décidé d'adresser ce courrier au secrétaire général de la CFDT. Cette décision s'est faite sur la base d'un vote unanime du bureau fédéral.

Notre débat d'actualité revendicative a très largement fait ressortir un fort mécontentement voire de la colère de la part d'un nombre important de nos militants.

Les ordonnances dont nous avons eu connaissance au retour des congés contiennent des mesures de recul du droit social et du droit syndical.

Pour ne citer que les éléments les plus saillants :

- Dans les entreprises de moins de 50 salariés les employeurs ont désormais la possibilité de négocier des accords pouvant remettre en cause des éléments légaux ou conventionnels sans la présence d'organisation syndicale.
- Pire, la possibilité offerte aux employeurs de décider unilatéralement des dispositions applicables dans les entreprises de moins de 11 salariés ou dans les moins de 20 en l'absence d'élus.
- La remise en cause des modalités du compte pénibilité.
- La restriction du périmètre d'appréciation de la situation économique, en cas de PSE, au seul hexagone avec les conséquences que les militants de la métallurgie n'ont pas de mal à imaginer.
- La possibilité offerte aux employeurs de se séparer d'une partie des salariés par la mise en place d'un plan de départ volontaire en dehors de toutes considération sur la santé économique de l'entreprise.
- L'élargissement des possibilités de négociation d'un accord de compétitivité dont les clauses peuvent s'imposer au contrat individuel de travail.
- La fusion des instances avec l'instauration du Conseil Social et Economique et la disparition du CHSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés et que ce soit une commission au sein du CSE au-delà de 300.
- Des moyens en heures de délégation et en nombre d'élus qui pourraient être diminués par les décrets à venir.
- La possibilité au sein du CSE de transfert de fonds entre le budget de fonctionnement et le budget réservé aux activités sociales et culturelles.

## **La lettre du Bureau Fédéral de la Métallurgie à la Confédération (suite)**

- L'instauration de barèmes plafonnant les indemnités pour licenciement abusif.
- La limitation des possibilités de recours à l'expert.
- L'absence des suppléants aux réunions du CSE.
- La limitation à 3 mandats consécutifs présentant en fin de mandat un risque de licenciement et de difficultés de reclassement.

La liste est longue ....

Pour autant ces ordonnances ne signent pas la mort du code du travail et si elles ne remettent pas en cause la présence syndicale dans les entreprises, elles l'affaiblissent. A ce sujet nous saluons l'investissement et le travail de la délégation confédérale.

Le bureau national du 29 août, réuni en session extraordinaire, a fait l'analyse de ces ordonnances en pointant les nombreux reculs qu'elles portent.

Le bureau fédéral n'a pas de désaccord sur l'analyse de la confédération sur un projet qui porte beaucoup d'éléments défavorables aux salariés et à leurs représentants et trop peu d'éléments allant dans le sens de la sécurisation des parcours ou d'une avancée vers le dialogue social que nous voulons.

Le bureau national s'est également positionné sur l'attitude et la réponse que la CFDT devait donner. Le choix a été fait de ne pas appeler à une mobilisation nationale.

C'est ce choix qui a occasionné la colère de nombreux militants qui, appartenant à la première organisation syndicale du privé, s'attendaient à une réaction bien plus forte de la CFDT. L'expression de la CFDT dans les médias étant de ce fait plus modérée que celle qu'ils attendaient. Mais surtout ce qu'attendent les militants, relayés massivement par l'expression des membres du bureau fédéral, c'est un appel national à manifester de la part de la CFDT.

Les militants vivent depuis plusieurs années une accumulation de réformes qui devient insupportable et qui est un des éléments contribuant à la dégradation du dialogue social. Le patronat affiche une belle vitrine sociale mais dans les faits est très souvent rétrograde et antisyndical.

Les équipes ont manqué cruellement de matériel permettant d'expliquer le positionnement CFDT dans la période courant du 31 août au 12 septembre. Nous comprenons que l'analyse du contenu des ordonnances demande un certain temps mais un tract aurait été le bienvenu.

La fédération FGMM soutient l'ensemble des syndicats de la métallurgie dans leurs choix d'actions exprimant notre mécontentement.

Merci, Laurent, de l'attention que tu voudras bien porter à ce courrier.

Amitiés syndicales.

**Pour le bureau fédéral FGMM  
Philippe PORTIER  
Secrétaire général.**



**Quelques images des mobilisations normandes contre la Loi Pénicaud**

Devant la sous-préfecture de Cherbourg le 20 septembre 2017



A Evreux, le 12 et 21 septembre 2017



A Caen, le 21 septembre 2017



## A la rencontre des salarié.e.s ! MTD à Rouen

Le syndicat métaux CFDT de Rouen Elbeuf Dieppe a organisé une distribution de tracts à Sotteville-les-Rouen à destination des salarié.e.s de MTD.

La CFDT a été bien reçue dans cette PME employant 47 personnes. « **C'est la première fois que l'on voit une organisation syndicale** » au protocole pré-électoral.

Dotés à ce jour d'un représentant du personnel non syndiqué, ces salarié.e.s ont pu recevoir une information sur l'intérêt d'être syndiqués.

Les représentants du syndicat CFDT sont ainsi identifiés comme des interlocuteurs pour ces salarié.e.s, nouvellement exposés aux risques d'accords défavorables signés sans syndicat.



## A la rencontre des salarié.e.s ! Lisi Automotive à la Ferté Fresnel (Orne)

A la Ferté-Fresnel dans l'Orne, le syndicat métaux CFDT Orne-Est a organisé une rencontre avec les salarié.e.s de Lisi Automotive. Dans cette entreprise de 300 personnes appartenant à un groupe, les représentants du personnel sont syndiqués, mais la CFDT n'est pas présente.



**Gageons que cette « opération visibilité » nous apporte demain une représentation orange !**

## Des emplois à pourvoir dans la métallurgie en Normandie

Plusieurs entreprises nous ont fait part à leur syndicat et à l'UmN de projets d'embauches en CDI.

Voici les contacts CFDT pour les personnes à la recherche d'un emploi ou d'un nouveau poste :

- Pour Renault à Cléon (100 postes), [lionel.langlais@renault.com](mailto:lionel.langlais@renault.com)
- Pour Sofrastock, filiale de Renault dans l'Eure (40 postes), [dominique.rault@renault.com](mailto:dominique.rault@renault.com)
- Pour Erca à Falaise dans le Calvados (5 postes), [guichard.alain@bbox.fr](mailto:guichard.alain@bbox.fr)

Numéros de téléphone sur demande.

### Formation syndicale



- **Sessions proches** dont les inscriptions sont clôturées
  - Agir dans le CE, 11-12 et 13 octobre à Villers
  - Protection sociale, 25 et 26 octobre à Villers,
  - Agir sur le CHSCT Niveau 2, 7-8 et 9 novembre et 12-13 décembre,
 La session 1ère formation de la métallurgie du 17-18 octobre est annulée par manque de participants
- **Sessions en cours d'inscription (PENSEZ-Y !)**
  - Agir dans les IRP, 13-14 Novembre à Lisieux,
  - 1ère formation de la métallurgie, 21-22 novembre à Lisieux,

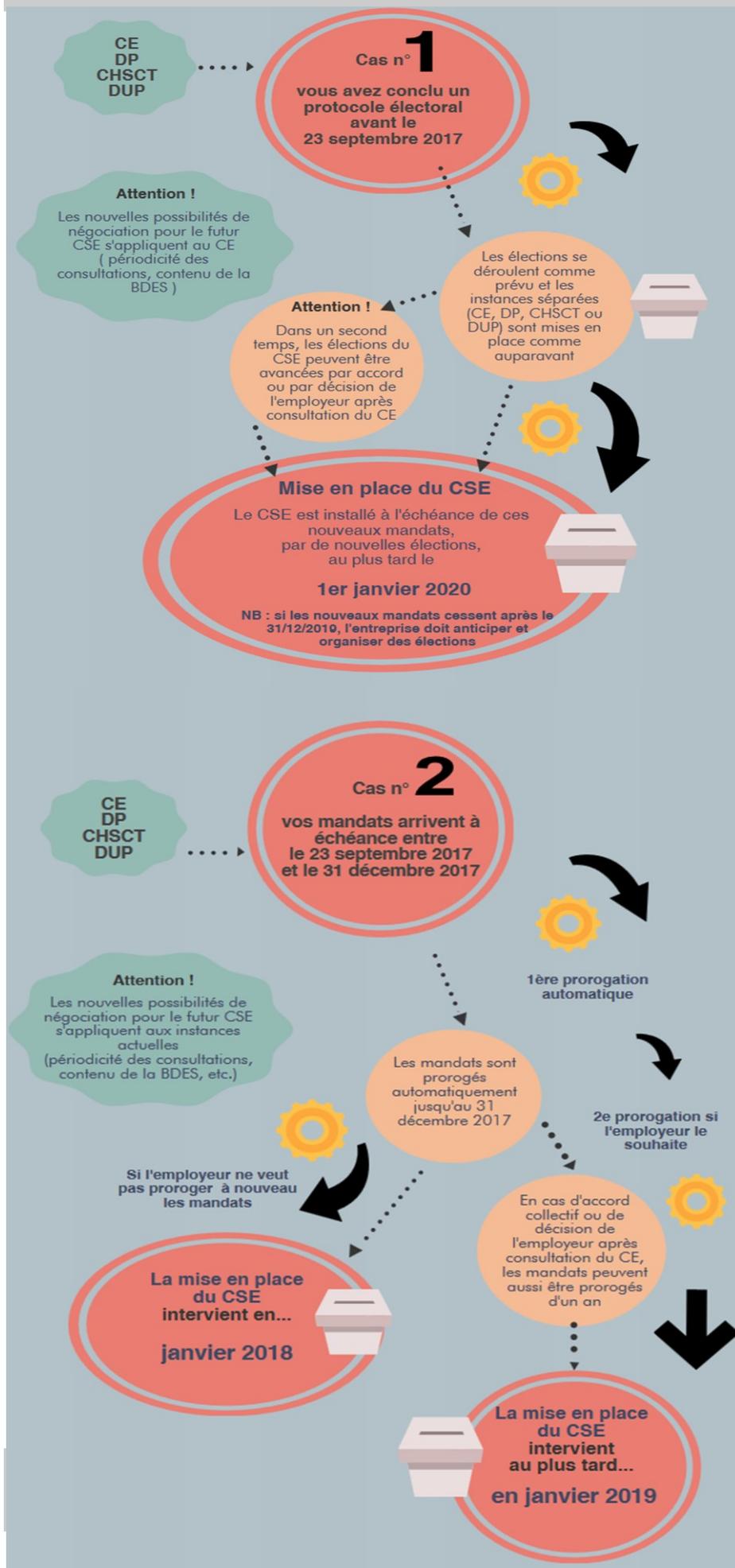
### A vos agendas !

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
10 OCTOBRE 2017	Lisieux		
22 NOVEMBRE 2017		Caen	
14 DECEMBRE 2017	Caen		
25 JANVIER 2018		Lieu à définir	
20 MARS 2018			Journée EMR Le Désert (Manche)
15 MAI 2018		Lieu à définir	
5 JUILLET 2018			Assemblée générale de l'UmN
18 OCTOBRE 2018		Lieu à définir	

En vert, les rassemblements s'adressant à un public spécifique.

En bleu, les rassemblements s'adressant à un large public militant.

L'Outil du Mét@llo : la transition vers le conseil social et économique



<http://www.actuel-ce.fr/content/infographie-quand-devrez-vous-passer-en-cse>

L'Outil du Mét@llo : la transition vers le conseil social et économique

<http://www.actuel-ce.fr/content/infographie-quand-devrez-vous-passer-en-cse>

